

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DE RUGBY



Marcoussis, le 15 septembre 2017

**AVIS HEBDOMADAIRE n°1040**

**REGLEMENTS GENERAUX DE LA F.F.R. - SAISON 2017/2018  
TITRE IV**

Article 421-1

Lors de sa réunion du 15 septembre 2017, le Bureau Fédéral de la F.F.R. a adopté une modification de l'article 421-1 des Règlements Généraux de la F.F.R., saison 2017/2018, relative aux catégories de représentants fédéraux désignés dans le cadre de la compétition Féminines 1ère Division Elite 2 Armelle Auclair.

Selon la modification adoptée, un représentant fédéral « 2 » sera désigné lors des phases qualificatives de cette compétition et un représentant fédéral « 1 » lors de ses phases finales.

Cette modification est jointe au présent avis hebdomadaire et entre en vigueur immédiatement.

**Le Secrétaire Général  
Christian DULLIN**

**Destinataires :**

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur  
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux  
Mesdames, Messieurs les Présidents(es) des Comités Départementaux  
Mesdames, Messieurs les Présidents(es) des Clubs affiliés à la FFR  
Ligue Nationale de Rugby  
Personnel de la FFR

## **ARTICLE 421 – LE REPRESENTANT FEDERAL**

### **421-1 – Définition**

Le représentant fédéral est un dirigeant licencié de la F.F.R. Il est désigné par cette dernière pour la représenter à l'occasion des rencontres des Championnats de France pour assumer les missions et rôles prévus aux dispositions du présent article.

Les représentants fédéraux officiant dans le cadre des compétitions **régionales** sont désignés par les **organismes régionaux**.

Il existe trois catégories de représentants fédéraux :

<b>Catégories</b>	<b>Compétitions</b>	<b>Limite d'âge</b>
Représentant fédéral « 1 »	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Divisions Professionnelles	65 ans à la date du début de saison
	1 <sup>ère</sup> Division Fédérale Féminines 1 <sup>ère</sup> Division Elite 1 TOP 8 Féminines 1 <sup>ère</sup> Division Elite 2 Armelle Auclair (phases finales)	70 ans à la date du début de saison
Représentant fédéral « 2 »	2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> Divisions Fédérales Féminines 1 <sup>ère</sup> Division Elite 2 Armelle Auclair (phases qualificatives)	70 ans à la date du début de saison
Représentant fédéral « 3 »	Compétitions <b>régionales</b>	